Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE n° 2023-072
Réglementation du stationnement dans le Centre Bourg

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2,
Vu le Code la Route,
Vu la demande de GAUDRY Christophe (la ferme de la Plagne)
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour permettre l'activité d'un commerçant non sédentaire

ARRETE

Article 1er : Mme Sandrine BARRIER représentant l'entreprise de M. GAUDRY Christophe (la ferme de la Plagne) est autorisée à stationner les mardis de 16h00 à 19h00 Place du Bourg afin de proposer à la vente les produits de son exploitation agricole.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Sandrine BARRIER ;
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 29 août 2023
Sylvain DARDOULLIER- Maire
Conseiller Départemental

MAIRIE D'AVEIZIEUX 42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

MAIRIE d'AVEIZIEUX
1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX
Tél. 04 77 94 00 12
E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr